

Pole création diffusion – 2 stratégies

Stratégie n° 1 : Favoriser la structuration professionnelle des lieux et établissements présents sur le territoire sur la base d'objectifs définis en commun avec les collectivités territoriales

Assurer une meilleure couverture artistique et culturelle du territoire, dans un contexte budgétaire contraint, exige de valoriser l'ensemble des atouts dont dispose la région. Cette démarche suppose un développement des partenariats avec les collectivités territoriales et un effort accru de formalisation des objectifs et des modalités de mise en œuvre de l'action. L'importance et la complexité des enjeux de la politique de création et diffusion, et les moyens à mobiliser, exigent l'élaboration de conventions d'objectifs pluri-annuelles et pluri-partenariales.

Par ailleurs un travail plus approfondi sur les cahier des charges contribuera à l'optimisation du potentiel qu'offre les équipements existants.

Stratégie n°2 : Développer la mise en réseau des acteurs culturels

Cette politique est le complément de la structuration des lieux et des équipements, et doit favoriser une amélioration de la diffusion de la création dans une perspective d'aménagement culturel du territoire. Elle doit en outre contribuer au développement de l'emploi culturel et à l'amélioration de la rémunération des artistes et techniciens. Elle se traduit par la création ou la professionnalisation de pôles ressources régionaux, et par la poursuite ou le développement de la politique de résidences d'artistes .